



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de  
**BAUDRIERES**

71370 Saône et Loire

**Séance du 24 février 2026**

**Président : M. Cédric DAUGE**

**Secrétaire de séance : Nathalie TISSOT**

**Présents : Mmes Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT - Sylvie BARTHELEMY- Marie-Claire MULLIERE  
- Céline BESSONNAT - Stéphanie GREMERET - Sandrine AUGÉAT - Sylvie SAUNIER**

**MM. Cédric DAUGE - Dominique BOUILLOUX - Yves LOMBARD – Sébastien LESSARD – Cédric TISSOT**

**Absents excusés : Quentin D'ALASCIO - Constance FINAS**

M. le Maire donne lecture du compte rendu du 27 janvier 2026. Le Conseil municipal demande de corriger le procès-verbal du 27 janvier 2026 : en effet, une erreur s'est glissée dans le paragraphe « marché restaurant Embuscade » : Lire lot n°12 scindé en 3 parties et non Lot n°16, ce dernier n'existant pas. Le Conseil municipal valide ensuite le procès-verbal modifié.

M. le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour : RODP 2026 ENEDIS. Le Conseil accepte

**RODP 2026 ENEDIS**

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 définit le mode de calcul et le mode de revalorisation du montant de la RODP Electricité (Redevance d'Occupation du Domaine Public).

Les plafonds des redevances évoluent au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le dernier index publié était celui de **octobre 2025** et s'établissait à **135.2 en base 2010**, à comparer à celui d'**octobre 2024** égal à **133.40**.

Le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application du présent code est celui de la **population totale**.

De plus, conformément à l'article L 2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, les montants ainsi calculés seront **arrondis à l'euro le plus proche**.

Taux global de revalorisation depuis 2002 : **59.83 %**

Formule de calcul utilisée pour les communes inférieures ou égales à 2 000 habitants : 153 x 1.5983

Soit pour 2026 => 244.54 euros arrondi à **245 euros**

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 COMMUNE

Le Conseil municipal :

- Adopte le compte financier 2025 de la commune comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Dépenses	843 557.87 €		645 149.57 €
Recettes	1 007 773.45 €		289 711.98 €
Excédent 2024	819 903.32 €	Déficit 2024	430 367.07 €
Résultats 2025	984 118.90 €		- 785 804.66 €

- Décide de reporter l'affectation de résultats en 2026 d'un montant de 696 460.66 € au compte 1068. (déficit d'investissement diminué des restes à réaliser)

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité :13 voix pour

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, adopte le compte financier 2025 de l'assainissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Dépenses	2 942.00 €		14 640.00 €
Recettes	14 343.15 €		2 942.00 €
Excédent 2024	37 041.83 €		77 094.37 €
Résultats 2025	48 442.98 €		65 396.37 €

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

## PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement.

COMPTES	DEPENSES BUDGET 2025	CREDITS OUVERTS 25 %	FACTURES A REGLER
2131 Bâtiments publics	645 569 €	161392 €	<u>BIC2E</u> : Rénovation restaurant Embuscade 1872.00 € <u>Ent DESPINARD</u> : Rénovation restaurant Embuscade 31 143.28 € <u>Qualiconsult</u> : Rénovation restaurant Embuscade 1029.60 € <u>Ent DESPINARD</u> : Rénovation restaurant Embuscade 10 705.64 € <u>GROSNE Entreprise</u> : Rénovation restaurant Embuscade 34 429.45 € <u>ETS PERNIN</u> : Rénovation restaurant Embuscade 63 261.17 €
TOTAL		161 392 €	142 441.14 €
2171 Aménagement terrains	45 000 €	11 250 €	EI BOULANGER ANTHONY : Faucardage 1212.00 €
2157 Matériel et outillage technique	46 500 €	11 625 €	METRO : Achat réfrigérateur cantine : 879.00 €

Considérant que le montant des opérations décrites ci-dessus ne dépasse pas 25 % du montant global des dépenses d'investissement 2025,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le mandatement de ces dépenses d'investissement 2026 et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

### BILAN CANTINE GARDERIE 2025

M. le Maire présente au Conseil le bilan cantine 2025 présentant un déficit de 14 907.78 € et celui de la garderie 2025 affichant un déficit de 8 930.10 €. Le Conseil choisit de laisser la future municipalité décider de l'éventuelle modification des tarifs

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

### FONDS DE SOLIDARITE (FSL) 2026

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de solidarité de logement a pour objectif d'aider les personnes et les ménages en difficulté à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. Grâce à cette contribution communale fixée à 0.35 ct € par habitant, plusieurs foyers pourront bénéficier du FSL le cas échéant.

Le Conseil s'engage à verser à nouveau cette participation pour 2026.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

### **M. le Maire évoque :**

- Le rapport d'analyse des offres des lots 12 et 14, initialement infructueux. Le lot 12 a été scindé en 3 de la manière suivante : 12 a : serrurerie, attribué à DUCROS SAS, 12 b : menuiseries extérieures attribué à Bourgogne Aluminium, 12 c : Pergola bio climatique attribué à Menuiserie BOULAY. Le lot 14, plantations-espaces verts attribué à Saône et Loire Paysage,
- Le projet de séparation des eaux pluviales et usées sur la partie du restaurant L'Embuscade. Un devis est présenté et validé par le Conseil,
- Le devis proposé par la société LACLERGERIE pour l'installation d'un filtre à la salle Multi-activités (désembouage). Le Conseil valide,
- La mise à l'arrêt de la chaufferie bois pour nettoyage et remplacement d'une pièce. La scierie COLAS à BOSJEAN a été sollicité pour la livraison de plaquettes bois plus qualitative,
- Le bilan du gîte PERRUSSON affichant une recette de plus de 80000 € pour l'année 2025,
- Le projet d'aménagement de sécurité, dans l'agglomération de la route de Saint-Vincent, avec installation de chicanes et radar pédagogique. Des relevés de vitesse ont été effectués,
- La demande d'administrés pour la location du gîte 14 personnes sur une période 15 jours. Le loyer sera calculé au prorata du montant mensuel,
- L'affaissement d'une partie de l'impasse de la Gravelle. Des travaux urgents sont à prévoir, le Conseil valide le devis de réfection proposé par l'entreprise VENDROUX,
- La nécessité de changer la chaudière d'un logement de l'ancienne école en location. Le Conseil valide le devis établi par LF Chauffage,
- La proposition d'une équipe de tournage pour la réalisation d'une vidéo de présentation de la chaufferie bois dans le cadre du FEDER,
- Le devis pour le remplacement du portail et portillon à l'arrière de l'école, devenus vétustes. Le Conseil valide,
- L'élaboration d'une liste exhaustive du matériel à prévoir pour la future cuisine du restaurant l'Embuscade. Des devis vont être demandés aux fournisseurs suivants : BBFC, Bonnet-Thyrode, Tournus Equipement, Metro. Le futur gérant du restaurant sera consulté pour avis.

**Yves LOMBARD revient** sur le projet de vidéoprotection sur 3 points stratégiques de la commune. La caméra nomade sera installée semaine 10.

### **Colette JODAR-TORRES informe le Conseil :**

- La campagne d'élagage est terminée et que certaines routes doivent maintenant être balayées,
- Suite à la réunion avec la fondation du patrimoine concernant la rénovation de la roue du Moulin à la Verne, il a été convenu de reporter le projet et de laisser toute latitude à la prochaine équipe municipale. Néanmoins, des devis ont été établis et il est évoqué que la subvention DETR 2027 pourra être demandée.

### **Marie-Claire MULLIERE fait part au Conseil :**

- Du compte rendu Com-com et notamment sur les points suivants :
  - o Développement de la zone artisanale,
  - o Transfert de la compétence assainissement et des conventions passées,
  - o Problème de rejet des eaux usées de l'entreprise Guillot Cobreda à Cuisery,
  - o De l'utilisation du programme de l'ANAH par 3 administrés de Baudrières,
  - o Des subventions disponibles pour l'ouverture des commerces.
- De la dernière réunion du Conseil Municipal Jeunes pour donner suite au renouvellement de ce dernier. Plusieurs projets ont déjà fleuri. Elle ajoute que les jeunes conseillers ont assisté à une rencontre avec les pompiers de Loisy,
- De la visite du comité de fleurissement pour le maintien du label « une fleur »,
- De l'intervention de l'association des croqueurs de pommes au verger route de Saint Vincent. Elle ajoute que les bénévoles sensibiliseront les employés des espaces verts à la taille des arbres fruitiers,
- Qu'elle a reçu un agent de l'Esat proposant à la commune l'accueil aux espaces verts d'un stagiaire en situation de handicap afin de favoriser l'insertion en milieu ordinaire,
- Du succès de BBKILI : 25 enfants ont été accueillis à la dernière session. Elle ajoute que les bénévoles interviennent également une fois par semaine auprès des élèves de l'école primaire.

### **Nathalie TISSOT fait compte rendu** des deux réunions auxquelles elle a assisté, à savoir :

- Au SIVOS : Une subvention de 10 000 € a été attribuée au collège afin de financer les voyages organisés par l'établissement,
- Au SICED : Une étude sur le prélèvement des ordures ménagères au poids est en passe d'être lancée.

**Céline BESSONNAT informe l'assemblée** qu'il est urgent de stopper le dépôt sauvage à l'ancien couvoir et qu'un poteau Télécom située à l'intersection de la route des Chevières et de la route de St Vincent penche dangereusement.

**Dominique BOUILLOUX présente** son actualité bois pour donner suite à son entretien avec Mme Amandine REMY, déléguée ONF :

- Vente de résineux des parcelles 45b, 44a, 29 et 27,
- Vente de peupliers faisant suite à une démarche de résiliation de la société BOISLAX,
- Exploitation des chênes en dépérissement,
- Travaux sylvicoles 2026 : le programme nous parviendra très prochainement,
- Programme de reboisement de certaines parcelles exploitées.

**Sylvie SAUNIER fait part au Conseil** du déroulement de la soirée des conscrits 2026. Elle souligne la nécessité de décaper le sol de la cuisine très encrassé, de renouveler les bacs à verres et à flûtes, de penser à un nouvel étiquetage des petites chaises de la salle pour un rangement plus judicieux et de réparer une fuite sur un robinet.

**Sylvie BARTHELEMY informe le Conseil** de la présence de castors sur la commune et que de nombreux arbres obstruent certains cours d'eau.

Le Maire,



Cédric DAUGE